

de Gilles de Boissésou

# Ne bridons pas l'agriculture, libérons-la !

Une proposition de loi « Mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires », déposée par certains députés proches du gouvernement, veut brider toute ambition pour l'agriculture française. Si elle est adoptée, elle démotivera (encore plus) aussi bien les jeunes générations d'agriculteurs que les investisseurs avec lesquels ils pourraient bâtir l'agriculture de demain.

Ce texte, voté en première lecture sous la pression intense du lobbying des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) et du syndicat agricole majoritaire, a été transmis au Sénat pour un examen en septembre. Il soumet à autorisation du préfet les cessions de contrôle de sociétés détendant directement ou indirectement des terres ou exploitations agricoles ayant une surface dépassant le seuil très bas déterminé par le « schéma directeur régional des entreprises agricoles ». Le dossier serait instruit par une Safer, chargée ensuite de faire vendre les terres excédant les surfaces autorisées.

Ce texte a été initialement motivé par l'achat par des étrangers de terres agricoles via des sociétés. En particulier, l'achat de 1.700 hectares en Indre par un groupe chinois en 2016 avait inquiété, bien que le risque de délocalisation des dites terres en Chine soit par définition inexistant. Or un arsenal de textes permet déjà de contrôler les investissements étrangers sans qu'il soit besoin de donner aux Safer un nouveau pouvoir sur toutes les cessions, mêmes franco-

françaises. Reste l'enjeu du maintien d'un modèle d'agriculture familiale français. On le sait pourtant, ce modèle traditionnel ne permet plus aux familles d'agriculteurs de vivre et d'élever leurs enfants convenablement. Les familles d'agriculteurs se sont paupérisées et connaissent un nombre record de suicides en grande partie dus à des raisons économiques. Le seuil de rentabilité d'une exploitation agricole n'a cessé d'augmenter depuis cinquante ans en raison de l'ouverture des marchés mondiaux, de l'effondrement des cours, de la hausse des coûts salariaux, des coûts des équipements et des intrants, du coût des obligations réglementaires.

## Il faut réduire les missions de la Safer devenues obsolètes et revoir les références des surfaces agricoles.

Cette tendance s'accélère du fait des nouveaux enjeux auxquels l'agriculture doit faire face : écologiques car l'agriculture est en pleine mutation vers une agriculture décarbonée et raisonnée ou bio, gourmande en capitaux ; climatologiques car l'agriculture doit s'adapter en permanence aux changements climatiques ; technologiques, enfin, car, face à ces nouvelles conditions, le matériel agricole est de plus en plus sophistiqué, spécialisé et coûteux.

Dans les années qui viennent, 160.000 exploitations agricoles chan-

geront de mains sur les 440.000 existantes. L'installation d'un agriculteur se fera désormais par une transmission d'entreprise avec des montages financiers et juridiques adaptés et à la seule condition que la société soit rentable. S'il y a aujourd'hui aussi peu de candidats à la reprise des exploitations agricoles, c'est bien parce que ce n'est plus rentable. Les exploitations agricoles doivent désormais réaliser rapidement leur mutation en entreprises agricoles sous forme sociétale avec des capitaux tiers et atteindre des tailles beaucoup plus importantes pour être rentables et rémunérer leurs dirigeants. Les Safer, qui ne peuvent pour l'instant intervenir dans les structures sociétales, voient donc à terme leurs sources de revenus disparaître et tentent par ce texte de se sauver elles-mêmes. De même, le syndicat agricole majoritaire voit le nombre de ses adhérents fondre.

Mais plutôt que de renforcer le pouvoir de Safer, il faudrait au contraire réduire leurs missions devenues obsolètes et revoir les références à des surfaces agricoles déconnectées de la réalité. Il serait surtout temps de faire confiance aux premiers intéressés, les agriculteurs. Eux aussi ont droit à la liberté d'entreprendre, c'est même une condition de leur survie et du renouvellement des générations.

**Gilles de Boissésou** est avocat à la cour, associé du cabinet De Guillenchmidt & Associés, et exploitant agricole.